**TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME-PAYS 2019-2023**

1. ***Contexte et situation***
	1. ***Contexte du pays***

Le Bénin est un pays de l’Afrique de l’Ouest situé dans la zone intertropicale. Il s’étend sur une superficie de 114.763 km² et est limitée au Nord par le Niger, au Nord-ouest par le Burkina Faso, à l’Est par le Nigeria, à l’Ouest par le Togo et au Sud par l’Océan Atlantique. Selon les projections démographiques du Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH4), la population béninoise est estimée à 11.884.127 habitants (en 2019) avec une espérance de vie à la naissance de 63,84 ans et un taux de croissance démographique de 3,5%.

Aux plans économique et social, à l’instar de la plupart des pays du monde, le Bénin est affecté par la crise de la pandémie de coronavirus (COVID19) ayant entrainé une dégradation de sa situation socioéconomique. Ainsi, le taux de croissance économique qui était en moyenne à 5% entre 2011 et 2019 pourrait passer à 2,3%[[1]](#footnote-1) en 2020. Depuis le premier cas positif à la COVID enregistré en mars 2020, le Bénin compte à la date du 27 avril 2021, 7821 cas confirmés dont 142 cas actifs et 99 décès. L’incidence de la pauvreté monétaire s’est davantage creusée en passant de 38,5% en 2019 à 39,96%[[2]](#footnote-2) en 2020 et la situation de sécurité alimentaire s'est aggravée à cause des mesures de confinement internationales et nationales et la baisse induite de la demande mais aussi de la fermeture des frontières avec le Nigéria. Les finances publiques se sont détériorées à cause des contreperformances en matière de recettes publiques, de dépenses, de déficit, de la dette et des comptes extérieurs. L’inflation a atteint 3% en décembre 2020, pesant négativement sur le pouvoir d’achat. Afin d’endiguer cette crise, un plan de riposte sanitaire a été formulé et le pays bénéficie de l’appui des partenaires techniques et financiers pour sa mise en œuvre.

Cette crise a également impacté la mise en œuvre du programme pays. En effet, pour y faire face, en 2020, le bureau a opéré une réaffectation d’une partie de ses ressources TRAC pour un montant de 729 000 US$. Cette réaffectation a induit un report de certaines actions initialement prévues pour l’année 2020.

Par ailleurs, depuis juillet 2020, le Bénin est reclassé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (Banque mondiale) favorisant ses perspectives d’endettement mais limitant les possibilités de dons.

En dépit de la crise de COVID19, le Bénin a réalisé des progrès dans le cadre du développement humain (158ème contre 163 en 2019, RDH2020).

Les perspectives en 2021 sont jugées favorables par le FMI qui prévoit 5% de taux de croissance. Le contexte économique devrait bénéficier de la hausse du budget 2021 (+ 50%) et de la réouverture des frontières avec le Nigéria intervenue le 15 décembre 2020. Cependant, les principaux défis du développement demeurent à savoir un taux de pauvreté élevé, les inégalités entre les sexes en matière d’accès aux ressources de production et en matière de participation, les disparités géographiques et sociales, le sous-emploi, les faibles niveaux d'éducation, les accès insuffisants aux facteurs modernes de production, au financement ou à la technologie.

Au plan de la gouvernance, le Bénin a amélioré ses performances en gagnant 04 places dans le classement « Doing Business » et dans le cadre de l’indice Mo IBRAHIM sur la gouvernance en Afrique (13ème en 2019).

Au plan politique, depuis 2019, le Bénin connait successivement les élections législatives de 2019, municipales et locales du 17 mai 2020 et l’élection présidentielle du 11 avril 2021 soldée par la réélection du Président Patrice Talon.

Afin de relever le défi de la croissance et de la réalisation des ODD, le Gouvernement a élaboré et met en œuvre son Programme d’Actions (PAG), le Plan National de Développement (PND) et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Le Gouvernement ambitionne d’atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable de 10% en 2025, axée sur le développement de l’agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures. Plusieurs partenaires au développement appuient la mise en œuvre du PC2D afin d’accompagner les réformes macroéconomiques, structurelles et institutionnelles ainsi que les politiques sectorielles qui y sont contenues. Ainsi, le Programme Pays du PNUD est une contribution à la mise en œuvre du PC2D à travers le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) 2019-2023 dont il relève.

* 1. ***Contexte de l’évaluation***

En réponse aux besoins du Gouvernement, le Système des Nations Unies au Bénin a élaboré son Cadre de Coopération pour la période 2019-2023. Ledit cadre a été signé le 24 octobre 2018, entre le Gouvernement du Bénin et le Système des Nations Unies. En vue de soutenir la mise en œuvre de ce cadre, le Document de Programme Pays (CPD) du PNUD pour la période 2019-2023 a été également élaboré et approuvé par le Conseil d’Administration du PNUD le 07 septembre 2018.

A travers son Programme Pays, le PNUD vise à œuvrer en faveur d’une société résiliente dont nul n’est exclu, caractérisée par une croissance économique durable et partagée, rompant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté et des inégalités, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, en veillant tout particulièrement à ne laisser personne de côté. Pour ce faire, le programme de pays s’articule autour de deux grands champs d’action à savoir : i) promouvoir une croissance économique durable et forte qui profite à tous en stimulant l’économie locale, en facilitant l’accès des jeunes, des femmes et des personnes handicapées à l’emploi grâce à des services adéquats et en investissant dans les moyens de subsistance durables, l’accent étant mis sur les personnes vulnérables et les populations à risque, à savoir les jeunes diplômés, les femmes au chômage ou au chômage partiel, les personnes handicapées, les personnes extrêmement pauvres et celles qui vivent dans les zones rurales ou frontalières[[3]](#footnote-3). La population étant fortement tributaire de l’agriculture, il est prévu d’investir dans l’agriculture intelligente, dans l’économie verte et dans la gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophe, afin d’augmenter la résilience des institutions et des populations ; ii) promouvoir la bonne gouvernance et l’Etat de droit en renforçant les capacités de l’administration publique et des institutions locales afin qu’elles puissent porter des réformes permettant d’ouvrir la voie à la diversification économique, d’accélérer la croissance économique durable, d’augmenter les revenus et d’améliorer la prestation des services de base, en favorisant la participation des citoyens et de la population à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

En effet, le CPD 2019-2023 découle directement des résultats planifiés de l’UNSDCF 2019-2023 compte tenu des priorités nationales telles que fixées par le Gouvernement dans le PAG pour la période 2016-2021, le PND pour la période 2018-2025 et le PC2D pour la période 2018-2021. Il se fonde sur le Plan Stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, l’agenda 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l’Accord de Paris sur les changements climatiques, etc.

Le CPD est mis en œuvre selon une approche par portefeuille. Chaque portefeuille lié à un Effet du CPD, est opérationnalisé à travers des [projets](#Annexe2). On distingue donc le portefeuille n°1 « croissance économique inclusive, forte et durable » qui correspond à l’Effet 1 du CPD tandis que le portefeuille n°2 « Démocratie, état de droit et bonne gouvernance » correspond à l’Effet 2 du CPD. L’opérationnalisation des portefeuilles tient compte des thématiques majeures à savoir (i) croissance économique inclusive/emploi », « environnement et changements climatiques », « énergie », « Etat de droit et gouvernance politique », « Gouvernance administrative », « Gouvernance économique et politique de développement ».

Le Programme-pays a déjà enregistré deux années de mise en œuvre et conformément à son plan d’évaluation, une évaluation à mi-parcours s’avère nécessaire en vue d’apprécier les progrès accomplis et de tirer les leçons de sa mise en œuvre en vue de son amélioration pour la période restante.

La présente évaluation est conforme au plan d’évaluation 2019-2023. D’une part, elle permettra d’apprécier les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations des évaluations déjà réalisées, et d’autre part, ses constatations, conclusions et recommandations seront utilisées dans le processus d’évaluation à mi-parcours de l’UNSDCF 2019-2023, prévue pour l’année prochaine. De même, elle vise à examiner le niveau de réalisation des résultats attendus du CPD pour ses deux (02) domaines d’effets ainsi que le positionnement du PNUD. Cette évaluation s’avère utile aussi bien pour le PNUD que pour le Gouvernement du Bénin, notamment les différents partenaires de mise en œuvre des projets. Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement de deux consultants individuels à savoir un consultant international et un consultant national.

* 1. ***Présentation du CPD 2019-2023***

Le document de Programme Pays 2019-2023 contribue à la réalisation de deux des trois Effets de l’UNSDCF 2019-2023, à savoir :

* Effet UNSDCF 1 : D’ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l’accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes ».
* Effet UNSDCF 3 : D’ici à 2023, les populations béninoises jouissent d’un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l’Homme, dans un climat de paix et de sécurité.

La prise en compte de l’égalité des sexes et des droits fondamentaux est considérée de manière transversale dans le document de programme, pour être intégrées dans toutes les initiatives du PNUD au Bénin.

Les deux portefeuilles à évaluer ainsi que les produits attendus se présentent comme ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| ***Portefeuille n°1 « croissance économique inclusive, forte et durable »*** | **Effet UNSDCF 1 : D’ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l’accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes ».** |
| Produit 1.1: Les groupes marginalisés, en particulier les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, sont habilités à accéder aux actifs financiers, à bénéficier d’emplois durables et à développer l’esprit d’entreprise. |
| Produit 1.2: Les groupes marginalisés, en particulier les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, ont davantage les capacités techniques nécessaires pour accéder aux technologies agricoles adaptées aux changements climatiques et ainsi mieux gagner leur vie et améliorer leur productivité. |
| Produit 1.3: Solutions adoptées pour permettre aux populations rurales et urbaines d’accéder à des énergies durables, bon marché et propres. |
| Produit 1.4: Les institutions locales et nationales ont davantage les capacités techniques et financières nécessaires pour coordonner efficacement l’action environnementale, la protection de l’écosystème et la gestion des risques de catastrophe. |
| ***Portefeuille n°2 « Démocratie, état de droit et bonne gouvernance »*** | **Effet UNSDCF 3 : D’ici à 2023, les populations béninoises jouissent d’un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l’Homme, dans un climat de paix et de sécurité.** |
| Produit 2.1: Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles pour promouvoir l’inclusion, la transparence et la responsabilité. |
| Produit 2.2: Le Ministère de la justice, la Cour suprême et les institutions et dispositifs nationaux de défense des droits de l’homme sont renforcés de manière à élargir l’accès à la justice et à lutter contre la discrimination, l’accent étant mis sur les femmes et les groupes marginalisés |
| Produit 2.3: Les ministères chargés des services publics et des institutions nationales sont renforcés de façon à pouvoir utiliser les technologies numériques et les mégas donnés aux fins de l’amélioration des services publics et d’autres fonctions gouvernementales. |
| Produit 2.4: Les capacités de l’ensemble de la fonction publique, y compris de la fonction publique locale, sont renforcées aux fins de la prise en compte du Programme 2030 et de l’Accord de Paris dans les plans de développement et les budgets et de l’analyse des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen de solutions innovantes fondées sur les données. |
| Produit 2.5: Les capacités nationales de gestion pacifique des conflits et de prévention de l’extrémisme violent sont renforcées en réponse aux politiques et priorités nationales. |

La mise en œuvre du Programme-pays se déroule à travers l’approbation des Plans de Travail Annuels ou Biennaux des projets. Au-delà de la réalisation des activités des plans de travail des projets de chaque portefeuille, le rôle d’appui-conseil du PNUD en matière de planification du développement a été notable et a conduit à l’obtention de résultats importants dans le domaine de renforcement des capacités nationales et l’amélioration de la qualité des politiques et stratégies publiques telles que le PND 2018-2025, le PC2D 2018-2021, les politiques sectorielles et les Plans de développement local qui intègrent désormais les préoccupations liées à l’environnement et aux changements climatiques, ainsi que toutes les cibles des ODD dans un cadre macro-économique et budgétaire cohérent.

Depuis son lancement intervenu le 16 octobre 2018, le CPD a déjà fait l’objet de deux revues conjointes qui ont permis d’apprécier les progrès réalisés. La dernière revue tenue le 15 décembre 2020 permet de retenir que des progrès sont enregistrés au niveau de chacun des portefeuilles tandis que certains défis restent à relever. De même, à la fin de chaque année, un rapport annuel axé sur les résultats (ROAR) a été régulièrement produit indiquant les progrès réalisés. En plus, trois évaluations à mi-parcours des projets, ont été réalisées et concernent notamment les projets Biomasse-électricité, Pana-énergie et Moyens de Subsistances durables (PMSD).

Pour la mise en œuvre du Programme-Pays, le bureau a prévu des ressources d’un montant total de 50.058.000 $ dont 21.104.000 $ de ressources core et 28.954.000 $ de ressources non core. Au 26 avril 2021, un montant total de 13.312.176 $ est consommé sur les ressources core et 21.554.442 $ sur les ressources non core.

Dans le cadre de l’assurance qualité des dépenses effectuées notamment au niveau des projets, 11 rapports d’audits de projets NIM sont réalisés et transmis au bureau des audits à New York. De même, 23 rapports de spot check et 31 rapports de micro-évaluation sont également réalisés.

* 1. ***Principaux résultats obtenus***

La mise en œuvre du CPD sur la période 2019-2021 a permis d’obtenir plusieurs résultats dont les principaux se présentent comme ci-après[[4]](#footnote-4) :

|  |  |
| --- | --- |
| **Produits** | **Principaux résultats obtenus** |
| Produit 1.1: Les groupes marginalisés, en particulier les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, sont habilités à accéder aux actifs financiers, à bénéficier d’emplois durables et à développer l’esprit d’entreprise. | * 5176 personnes dont 2032 femmes, en situation de sous-emploi ont eu accès à des avoirs financiers dans les localités de Bonou, Abomey-calavi, So-ava, Zogbodomé, Lokossa et Athiémé, avec une valeur de référence de 935 bénéficiaires
* 7247 personnes dont 2345 femmes, appuyées ont pu créer leurs propres emplois notamment dans les communes de Avrankou, Bonou, Savalou, Ouaké, Dassa-Zoumè, Djidja, Ouèssè, Djougou, Bantè, Toucountouna, N’dali et Kalalé, avec une valeur de référence de 935 bénéficiaires
* la mise en place et l’opérationnalisation d’une plateforme nationale des Demandes et Offres de Compétences
 |
| Produit 1.2: Les groupes marginalisés, en particulier les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, ont davantage les capacités techniques nécessaires pour accéder aux technologies agricoles adaptées aux changements climatiques et ainsi mieux gagner leur vie et améliorer leur productivité. | * 8701 bénéficiaires du programme dont 2298 femmes utilisent désormais les technologies agricoles adaptées aux changements climatiques notamment dans les localités de Avrankou, Bonou, Dassa-Zoumè, Djidja, Ouèssè, Djougou, Bantè et Kalalé, avec une valeur de référence de 2930 bénéficiaires
 |
| Produit 1.3: Solutions adoptées pour permettre aux populations rurales et urbaines d’accéder à des énergies durables, bon marché et propres. | * 12717 ménages en zones rurales dont 3827 ménages dirigés par des femmes ont accès à des sources d’énergies bon marché, durables et propres
 |
| Produit 1.4: Les institutions locales et nationales ont davantage les capacités techniques et financières nécessaires pour coordonner efficacement l’action environnementale, la protection de l’écosystème et la gestion des risques de catastrophe. | * le fonctionnement du dispositif d’alerte rapide (action environnementale, la protection de l’écosystème et la gestion des risques de catastrophe)
* le renforcement des capacités de l’ANPC pour la coordination de la réponse aux inondations dans une approche de renforcement du mécanisme de gouvernance dans la coordination des réponses aux crises d’inondations
* la disponibilité du PDNA 2020 et de son plan d’action
 |
| Produit 2.1: Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles pour promouvoir l’inclusion, la transparence et la responsabilité. | * le renforcement des capacités de l’Assemblée Nationale pour qu’elle s’acquitte de ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation de manière responsable, efficace et représentative de l’ensemble de la population
* le renforcement des capacités de la CENA, le COS-LEPI, la HAAC, de la Cour Suprême et de la Cour Constitutionnelle
 |
| Produit 2.2: Le Ministère de la justice, la Cour suprême et les institutions et dispositifs nationaux de défense des droits de l’homme sont renforcés de manière à élargir l’accès à la justice et à lutter contre la discrimination, l’accent étant mis sur les femmes et les groupes marginalisés | * l’appui à l’installation et le renforcement des capacités de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH)
* le renforcement des capacités des OSC
* le renforcement des capacités de l'Agence Pénitentiaire du Bénin (APB)
 |
| Produit 2.3: Les ministères chargés des services publics et des institutions nationales sont renforcés de façon à pouvoir utiliser les technologies numériques et les mégas donnés aux fins de l’amélioration des services publics et d’autres fonctions gouvernementales. | * la mise en place de 10 plateformes de services publics : Portail des Démarches Administratives (PDA), Système de gestion électronique des courrier (SYGEC), plateforme de mise en ligne des actes (WETCHE), dispositif hybride de collecte et de traitement des données sur le genre (STAT-GENRE), système d'information sur le marché du travail (SIRP-STAT), guichet unique virtuel de la fonction publique (GUV), base de données sur les réformes (BD-RAI), plateforme de soumission des candidature en ligne - plateforme de suivi des procédures disciplinaires – plateforme de dématérialisation des actes de reclassement
* la mise en place de 04 services accessibles en ligne : attestation de non-litige, déclaration d'établissement, cadres organiques et plans de formation
* la mise en place d’une (01) plateforme de gestion des requêtes des usagers (Mat-Accueil)
* la mise en place de 03 guichets de service des relations avec les usagers au ministère de la fonction publique (Guichets SRU de la Tour Administrative B, de la DDTFP Zou et de la DDTFP Borgou)
 |
| Produit 2.4: Les capacités de l’ensemble de la fonction publique, y compris de la fonction publique locale, sont renforcées aux fins de la prise en compte du Programme 2030 et de l’Accord de Paris dans les plans de développement et les budgets et de l’analyse des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen de solutions innovantes fondées sur les données. | * L’appui à la prise en compte des ODD et des engagements mondiaux dans le PAG, le PND et le PC2D
* L’appui à l’arrimage du budget de l’Etat avec les ODD et les engagements mondiaux via l’application SIG ODD
* L’élaboration du cadre décennal de mise en œuvre des ODD et de son Plan de déclinaison
* Identification des indicateurs ODD ne pouvant être calculés avec le dispositif national actuel
 |
| Produit 2.5: Les capacités nationales de gestion pacifique des conflits et de prévention de l’extrémisme violent sont renforcées en réponse aux politiques et priorités nationales. | * Le renforcement des capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions Post-conflictuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD)
* L’appui à la création et le renforcement des capacités de la Commission Nationale pour la Paix
* L’appui au Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité Publique pour la rédaction de la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent
 |

En outre, certains résultats spécifiques ont été obtenus dans le cadre de la riposte à la pandémie du coronavirus et sont pris en compte dans le champ de cette évaluation. Il s’agit entre autres de :

* L’appui au système sanitaire béninois à travers la fourniture d’équipements de protection personnelle et celle en matériels et consommables
* l’appui logistique au pays à travers la location et la mise à disposition de véhicules pour circuler au sein du cordon sanitaire (regroupant une quinzaine de communes autour de Cotonou) pendant 2 mois.
* la réalisation de l’analyse rapide genre dans le contexte de COVID 19 et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du CNLS-TP pour sa préparation à la prise en charge du relais de coordination de la gestion de la riposte. L’analyse rapide genre a permis d’informer les décideurs sur les vulnérabilités, préexistantes et exacerbées ou nouvelles, de certaines couches de la population (femmes, hommes, adolescents, garçons, filles, adolescentes, femmes âgées, hommes âgés, personnes handicapées, etc.) en ces temps de crise sanitaire et d’identifier leurs besoins particuliers.
* L’appui des personnes vivant avec un handicap en matériels et équipements, notamment à travers la mise à disposition de motos tricycles destinés aux responsables des réseaux départementaux des personnes en situation de handicap. Ces tricycles ont été utilisés pour des actions de sensibilisation des membres de ces réseaux pour le respect des mesures barrières contre la pandémie de COVID-19.
* L’appui aux établissements pénitentiaires en matériels, équipements, matières premières, etc. lesdits établissements ont également bénéficiés du recrutement de 10 VNU dont 7 médecins et 3 psychologues pour la prise en charge médicale et psychologique des détenus du fait de l’interdiction totale de visites aux détenus (y compris par les membres de leurs familles) depuis mars 2020 en vue d’éviter la propagation de la pandémie.
* L’appui à la réalisation de l’étude de l’impact socio-économique de la COVID-19 qui inclut la réalisation d’une enquête nationale auprès des ménages, des entreprises du secteur formel et informel et des acteurs de la société civile, afin de favoriser un meilleur relèvement socio-économique du Bénin à la suite des effets néfastes de la pandémie de COVID-19.
1. ***But, objectifs et portée de l’évaluation***
	1. ***But et objectifs***

L'objectif général de l'évaluation à mi-parcours est d’analyser le niveau de réalisation des résultats attendus ou non du CPD, d’apprécier les contributions aux résultats de développement du pays, d’analyser les difficultés rencontrées en vue de rectifier la trajectoire si nécessaire et de faire ressortir les raisons qui expliquent les succès et les limites.

Cette évaluation est conforme au plan d’évaluation 2019-2023 du bureau-pays. Les conclusions et recommandations de l'évaluation fourniront des preuves des progrès accomplis, des lacunes existantes et serviront de contribution à la mise en œuvre du programme pour la deuxième moitié du cycle 2019-2023. L'évaluation sera menée en étroite collaboration et en partenariat avec le Gouvernement et d'autres partenaires nationaux clés.

De façon spécifique, cette évaluation vise à :

* Analyser les progrès réalisés dans l’atteinte des résultats ;
* Analyser le positionnement du PNUD ;
* Identifier les enseignements à retenir de la mise en œuvre du CPD et les corrections éventuelles à apporter ;
* Mettre en évidence les résultats contribuant à la réduction des inégalités de genre et la promotion de l’autonomisation économique des femmes.
	1. ***Portée de l’évaluation***

L'évaluation à mi-parcours couvrira la période 2019-2021, mettant en évidence les principaux enseignements tirés pour fournir des orientations éclairées pour la deuxième phase du cycle. L'examen couvrira tous les projets achevés ou en cours au cours de la période 2019-2023 et mettra un accent particulier sur la contribution aux deux Effets du CPD.

L’évaluation devra également tenir compte de la couverture des [normes de qualité du PNUD en matière de programmation](https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PPM_Programming%20Standards_Quality%20Standards%20for%20Programming.docx&action=default).

Les principaux utilisateurs du rapport sont le Gouvernement, le bureau de pays du PNUD, les ministères, les équipes des projets, les partenaires au développement et les autres agences des Nations Unies.

Par ailleurs, [les résultats obtenus dans le cadre de la riposte à la pandémie du coronavirus](#COVID) sont également pris en compte dans le champ de l’évaluation.

* 1. ***Critères d’évaluation et questions clés***

L’évaluation doit respecter les principaux critères ci-après sans se limiter à ces derniers :

**Tableau : Liste non exhaustive des questions clés par critère d’évaluation**

| **Critères d’évaluation** | **Questions clés** |
| --- | --- |
| Pertinence | * Dans quelle mesure le CPD correspond-il aux besoins et priorités nationaux en matière de développement, et est-il nécessaire d’envisager de modifier la mise en œuvre du CPD pour qu’il aide à contribuer davantage à l’atteinte des ODD ?
* La conception du CPD répond-elle adéquatement aux besoins des groupes les plus vulnérables du pays ?
* Dans quelle mesure le CPD répond-il aux évolutions du contexte national et infranational dans le pays, et doit-il être modifié pour répondre à ces évolutions, surtout en cette période où sévit la pandémie de COVID-19 ?
* Le CPD présente-t-il une adéquation entre ses composantes, l’UNSDCF et les priorités nationales définies dans le PAG, le PND et le PC2D ?
* Existe-t-il une adéquation entre les axes du CPD et les axes du plan stratégique du PNUD (2018-2021) ?
* Les indicateurs et cibles du cadre de résultats du CPD sont-ils SMART ?
* Les objectifs, résultats ou éléments du CPD sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
* Y a-t-il des opportunités dans la mise en œuvre du CPD à capitaliser ?
 |
| Efficacité | * Dans quelle mesure le CPD actuel est-il en voie d’obtenir les résultats prévus (anticipés ou non, positifs ou négatifs) ?
* Quel est l’état actuel des Effets et des produits du programme, sur la base des indicateurs et de leurs cibles, et quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes au dispositif de mise en œuvre des projets, qui ont pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du programme ?
* Comment les principes de programmation du PNUD ont-ils été intégrés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et l’évaluation du CPD ?
* Dans quelle mesure le PNUD a-t-il été capable d’établir et de pérenniser les partenariats avec d’autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de maximiser les résultats ?
* Dans quelle mesure la crise liée à la COVID19 a-t-elle impactée l’obtention des résultats ?
* les progrès réalisés à ce jour ont-ils produit, ou pourraient-ils produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du programme et suivre annuellement ?
* Quelle appréciation est faite de l’efficacité du mécanisme de suivi-évaluation mis en place pour le CPD ?
 |
| Efficience : | * Dans quelle mesure et de quelle manière le PNUD a-t-il mobilisé et utilisé ses ressources (humaines, techniques et financières) et renforcé les synergies pour obtenir les résultats attendus au cours du cycle actuel du CPD ?
* Dans quelle mesure le PNUD a-t-il renforcé les synergies avec d’autres agences des Nations Unies ?
 |
| Durabilité  | * Quelle est la probabilité que les bénéfices tirés du CPD actuel et du CPD précédent se maintiennent au niveau national et infranational par un niveau adapté d’appropriation, d’engagement et de volonté affiché par le gouvernement ?
* Si l’on examine le passé, le présent et l’avenir, le CPD est-il suffisamment bien pensé pour garder sa pertinence au regard des évolutions de la situation ?
* Dans quelle mesure les systèmes mis en place par le biais des systèmes nationaux sont-ils solides et durables pour continuer à fournir des services de qualité à la population ?
* Quels sont les risques liés à la durabilité du programme ?
 |
| Thèmes transversaux :  | Droits fondamentaux : * Dans quelle mesure les pauvres, les personnes handicapées, les femmes et d’autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié de la mise en œuvre du CPD ?

 Égalité des sexes et genre : * Dans quelle mesure l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du CPD ?
* Les marqueurs de genre affectés aux projets mis en œuvre reflètent-t-ils la réalité ?
* Dans quelle mesure la mise en œuvre du CPD a-t-elle encouragé des évolutions positives en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets (positifs ou négatifs) inattendus ?
* Est-ce que les équipes de gestion des projets ont-elles la capacité d’assurer la transversalité de l'égalité des sexes ?
 |

1. ***Méthodologie de l’évaluation***

L’évaluation à mi-parcours du CPD 2019-2023 sera conduite dans une approche participative impliquant toutes les parties prenantes à savoir les partenaires nationaux, les autres partenaires techniques et financiers, ainsi que le SNU pour la réalisation des objectifs susmentionnés. En particulier, elle sera basée sur :

* ***une analyse documentaire*** à partir de tous les rapports, documents de programmes et projets, les documents sur les priorités nationales notamment le PC2D, les documents de politiques et stratégies sectorielles notamment dans les secteurs clés des ODD, le rapport national sur le développement humain et autres documents de base tels que l’UNSDCF, le CPD, les rapports des revues annuelles du CPD, les Rapports Annuels Axés sur les Résultats (ROAR) du PNUD, les Plans de Travail Annuels des projets, les rapports annuels de progrès des projets, les rapports d’évaluations à mi-parcours de projets, les rapports d’audits du bureau et des projets NIM etc.
* ***les rencontres et entretiens*** avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources… ;
* ***les questionnaires*** individuels ou de groupe ;
* les techniques participatives ou toute autre méthode de collecte de l’information pertinente ;
* l’exploitation et l’analyse des informations collectées en vue de la production du rapport.

L’équipe de consultants devra présenter une approche devant permettre de cerner clairement la manière dont les questions évaluatives portant sur l’égalité des sexes et le genre seront adressées.

L’analyse des données couvrira toutes les activités soutenues par le PNUD.

Le Consultant international devra présenter au commanditaire un rapport de démarrage contenant la méthodologie détaillée indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés ainsi qu’un chronogramme pour la conduite de l’évaluation. Cette méthodologie devra être validée par le groupe de référence de l’évaluation.

L’équipe en charge de l’évaluation sera libre de discuter de toutes les questions qu’elle jugera nécessaire et qui pourrait l’aider à s’acquitter du mandat qui lui est confié. Elle ne pourra cependant, en aucun cas engager le PNUD ou le Gouvernement lors de ses entretiens.

Par ailleurs, le Gouvernement du Bénin a exigé un dépistage systématique des voyageurs venus de l’étranger à leur arrivée aux frontières terrestres et aériennes avec les frais inhérents à la charge du voyageur assorti d’une mise en quarantaine de 14 jours pour s’assurer de l’état sanitaire du voyageur avant son introduction dans les communautés.

Les déplacements à l’intérieur du pays sont autorisés. De même, le respect des mesures barrières est obligatoire pour tous.

S'il n'est pas possible de se rendre au Bénin ou à l'intérieur du Bénin pour l'évaluation à mi-parcours, l'équipe de l'évaluation à mi-parcours devrait élaborer une méthodologie et une approche qui en tiennent compte. Cela peut nécessiter l'utilisation de méthodes d'entrevue à distance, des examens documentaires approfondis, une analyse des données, des enquêtes et des questionnaires d'évaluation ou bien la protection des participants aux différents entretiens. Ces approches et méthodologies devraient être détaillées dans le rapport initial et convenues avec l'unité mandatrice.

Si la totalité ou une partie de l'examen à mi-parcours doit être effectuée virtuellement, il convient de prendre en considération la disponibilité, la capacité et la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance et les contraintes que cela peut imposer à l'examen à mi-parcours. Ces limitations et les mesures prises pour surmonter doivent être reflétées dans le rapport final d'évaluation à mi-parcours.

Le consultant international étant responsable de la bonne conduite et des résultats issus de l’évaluation, si des consultants internationaux étrangers devront s’engager, pour travailler à distance avec le soutien d'un évaluateur national sur le terrain, ils devront s’assurer de fonctionner et de voyager. Aucun acteur, consultant ou personnel du PNUD ne doit être mis en danger car la sécurité est la priorité absolue dans la conduite de cette mission en cette période de la Pandémie de la COVID 19.

Une courte mission de terrain et de validation peut être envisagée s'il est confirmé qu'elle est sans danger pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et les communautés, et si une telle mission est possible dans le calendrier de l'examen à mi-parcours. De même, des consultants nationaux qualifiés et indépendants peuvent être embauchés pour entreprendre l'évaluation à mi-parcours et les entretiens dans le pays tant qu'il est sûr de le faire.

1. **Produits de l’évaluation (principaux livrables)**

Le PNUD attend de l’équipe de consultants, les livrables ci-après :

| **#** | **Documents à produire** | **Description** |
| --- | --- | --- |
| **1** | **Rapport de démarrage**  | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d’examen y compris le plan de travail et le calendrier |
| **2** | **Aide-mémoire et debriefing de l’évaluation** | Sommaire des conclusions clés et recommandations de la mission qui seront soumis à la fin de la mission au Groupe de référence et au Représentant Résident du PNUD au moins deux (02) jours avant la réunion de débriefing sur place de la mission.Premières conclusions  |
| **3** | **Projet de Rapport d’évaluation** | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe) avec les annexes. Le rapport sera soumis pour commentaire |
| **4** | **Piste d’audit du rapport d’évaluation** | Ce document indique la manière dont il a été tenu compte des commentaires, des questions et des clarifications |
| **5** | **Rapport final**  | Rapport révisé avec les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’examen à mi-parcours  |
| **6** | **Présentation du rapport final aux parties prenantes/ groupe de référence** |  |

1. **Composition de l’équipe d’évaluation et compétences attendues**

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l’examen à mi-parcours. Elle sera dirigée par un consultant international, chef d’équipe justifiant de solides expériences internationales en évaluation de projets et de programmes pays et surtout d’évaluation de CPD du PNUD. Le consultant associé sera un expert national avec des expériences en évaluation et dans les champs thématiques du CPD. Les deux consultants devraient justifier leurs capacités à utiliser efficacement les outils de travail collaboratif (skype, zoom, teams, etc) et de collecte de données à distance (google forms, survey monkey, typeform, wiki surveys, ODK, KoboCollect etc.)

Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du CPD (y compris la rédaction du CPD) et ne devront pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au CPD.

Les responsabilités des consultants se présentent comme suit :

**Le consultant international / Chef de mission** :

* Diriger et gérer la mission d’évaluation,
* Préparer le rapport initial, comprenant le plan détaillé sur la portée, la méthodologie et l’approche de l’évaluation,
* Assurer une division efficace et efficiente des tâches entre les membres de la mission,
* Conduire l’évaluation conformément aux objectifs proposés et sa portée,
* Préparer et communiquer le projet de rapport,
* Finaliser le rapport (en français) et le soumettre au Groupe de référence et au PNUD

**Le consultant national** :

* Faire la revue documentaire,
* Participer à la préparation de la méthodologie de l’évaluation,
* Conduire l’évaluation conformément aux objectifs proposés et sa portée,
* Participer à la rédaction du projet de rapport d’évaluation,
* Assister le responsable de l’équipe dans la finalisation du rapport en incorporant les suggestions reçues.

Les critères de sélection des consultants se présentent comme ci-après :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Critères d’évaluation** | **Consultant International (Chef d’équipe)** | **Consultant National (Associé)** |
| **Barème** | **Description des critères** | **Barème** | **Description des critères** |
| **1** | Compréhension de la mission | 10 | * Compréhension avérée des questions liées aux ODD, UNSDCF/UNDAF, CPD, stratégies nationales de développement ;
* Excellente aptitude à la communication ;

Compétences avérées en matière d’analyse y compris l’analyse sensible à la dimension genre | 10  | * Compréhension avérée des questions liées aux ODD, UNSDCF/UNDAF, CPD, stratégies nationales de développement ;
* Excellente aptitude à la communication ;

Compétences avérées en matière d’analyse y compris l’analyse sensible à la dimension genre |
| **2** | Expériences générales | 20 | * Dix (10) ans d’expérience en matière de gestion du développement.
* Expérience dans la formulation et le suivi de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, et de suivi des ODD
* Une bonne connaissance du SNU et en particulier du PNUD et de l’UNSDCF/UNDAF est indispensable
* une expérience dans les pays de l’Afrique subsaharienne serait un atout
 | 20 | * Expérience avérée d’au moins cinq (05) ans dans la conception la gestion le suivi et l’évaluation des programmes et projets
* Expérience dans la formulation et le suivi de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, et de suivi des ODD
* Une bonne connaissance des processus nationaux de formulation et de suivi de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, et de suivi des ODD
* Expérience d’analyse des thématiques transversales
* Une bonne connaissance du SNU sera un atout.
 |
|  | Expériences spécifiques d’évaluation de CPD(document Programme pays du PNUD) | 20 | * Avoir au moins 2 expériences distinctes de conduite d’évaluation de CPD ou Document de programme Pays en tant que chef d’équipe notamment dans les pays en voie de développement particulièrement en Afrique et en dehors du Bénin
 | 20 | * Avoir au moins 2 expériences distinctes de conduite d’évaluation de CPD ou Document de programme Pays au Bénin en tant que Consultant Associé
 |
| **3** | Méthodologie proposée | 20 | Conformité avec les méthodologies prescrites par le guide d’évaluation du PNUDConformité entre le calendrier et la méthodologie proposée | 20 | Approche , démarche de consultation des acteurs et parties prenantes, intégration du genre, mode de traitement des données et de rapportage etc. |
| **5** | Qualifications et compétences | 20 | * formations académiques pertinentes de troisième cycle en sciences économiques, sociales, politiques ou de développement, ou équivalent
 | 20 | * au moins une maitrise en économie ou sociologie avec expérience en matière de gestion du développement
 |
| **6** | Expérience de la conduite des évaluations à distance (considérée comme un atout) | 10 | * Maitrise des outils de travail collaboratif (skype, zoom, teams, etc)
* Maitrise de la collecte de données à distance (google forms, survey monkey, typeform, wiki surveys, Open Data Kit, KoboCollect etc.)
 | 10 | * Maitrise des outils de travail collaboratif (skype, zoom, teams, etc)
* Maitrise de la collecte de données à distance (google forms, survey monkey, typeform, wiki surveys, Open Data Kit, KoboCollect etc.)
 |
| **TOTAL** | **100** |  | **100** |  |

1. **Déontologie de l’évaluation**

Les consultants sont tenus de respecter les normes déontologiques les plus strictes et il leur sera demandé de signer un code de conduite à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont réalisées dans le respect des principes énoncés dans les Directives en matière d’éthique des évaluations du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation (GNUE)12.

Ainsi la présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les Directives éthiques pour l’évaluation du GNUE. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d’évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l’évaluation uniquement, à l’exclusion de tout autre usage sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

1. **Modalités d’exécution**

Le processus de **l’évaluation placé sous l’autorité du Représentant Résident du PNUD**, sera encadré par plusieurs acteurs à savoir :

* **Le responsable de l’évaluation** : l’expert en appui au suivi et à l’évaluation du CPD au PMSU/PNUD
* **Les points focaux de l’évaluation** : il s’agit de l’expert en appui au suivi et à l’évaluation du CPD au PMSU/PNUD et le responsable de suivi et d’évaluation au sein de l’UGC. Ils assisteront au besoin les évaluateurs dans la conduite des visites de terrain et l’organisation des rencontres. Une réunion de briefing sera tenue en début de mission et d’autres réunions dont la périodicité devra être définie lors de la réunion du briefing et au vu de l’agenda de l’équipe d’évaluateurs.
* **Le groupe de référence** : Pour faciliter le processus d’évaluation, un groupe de référence PNUD-Gouvernement sera mis en place et sera composé du Représentant Résident Adjoint du PNUD, de l’Economiste Principal du PNUD, de l’Economiste National du PNUD, des Team Leaders des deux portefeuilles, du Programme Management Analyst/PMSU du PNUD, de la chargée de communication/capitalisation, du Coordonnateur de l’UGC-UNSDCF, des directeurs nationaux des projets et de personnes ressources (BCR, BEPPAAG, etc.). Le groupe de référence validera le rapport initial de l’équipe d’évaluation. Il aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par l’équipe d’évaluation. Toutefois l’évaluation sera pleinement indépendante et l’équipe d’évaluation va déterminer en toute flexibilité la meilleure approche dans la collecte et l’analyse des données pour l’évaluation. Le groupe de référence va aider à connecter l’équipe d’évaluation avec les unités du programme, la direction du PNUD, les autorités nationales à divers niveaux, le Comité d’Orientation et de Pilotage du CPD, les Comités de Pilotages des Programmes Cadres, les équipes de projets et les principales parties prenantes. De plus, ce groupe va apporter un appui substantif et logistique à l’équipe d’évaluation, et assurer un processus participatif de l’évaluation et les commentaires sur le rapport.
1. **Chronogramme du processus d’évaluation**

La durée d’exécution de cette évaluation est de 35 jours ouvrés répartis sur 08 semaines.

Le calendrier indicatif d’exécution se présente comme suit :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Etapes** | **Délai** | **Livrables** | **Entité responsable** | **Entité impliquée** |
| Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage | 7 jours | Rapport de démarrage | Equipe d’évaluation | Responsable de l’évaluationPoints focauxGroupe de référence |
| Étape 2 : Mission de collecte des données | 16 jours | Aide-mémoirePrésentation des premiers résultats sur la base des données collectées et des informations analytiques | Equipe d’évaluation | Points focaux |
| Etape 3 : Préparation et soumission au PNUD du premier draft du rapport d’évaluation pour commentaires et contributions | 5 jours | Draft du rapport d’évaluation | Equipe d’évaluation | Responsable de l’évaluationPoints focauxGroupe de référence |
| Etape 4 : Réunion des parties prenantes pour examen et validation du rapport | 1 jour | Draft du rapport d’évaluation | Equipe d’évaluation | Responsable de l’évaluationPoints focauxGroupe de référence |
| Etape 5 : Finalisation et soumission du rapport final sur la base des commentaires reçus | 6 jours | Rapport finalPiste d’audit | Equipe d’évaluation |  |
| **Nombre total de jours** | **35 jours** |  |  |  |

1. **Modalités de paiement et spécifications**

Le paiement des consultants se fera comme suit :

* 20% du paiement après approbation du rapport de démarrage ;
* 30% après la présentation du projet de rapport d’évaluation à mi-parcours ;
* 50% après le dépôt du rapport d’évaluation à mi-parcours.

Ou, conformément à ce qui aura été convenu entre l’Unité mandatrice et l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours.

1. **Processus de présentation des candidatures [[5]](#footnote-5)**

**Processus recommandé de présentation des propositions :**

1. **Lettre confirmant la manifestation d’intérêt et la disponibilité** à l’aide du modèle[[6]](#footnote-6) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **Notice personnelle** (Formulaire P11[[7]](#footnote-7));
3. **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; ( 1 page au maximum)
4. **Proposition financière** indiquant le montant totaltout frais compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d’avion, indemnités journalières, etc), qui seront détaillées conformément au modèle [en annexe](#Annexe3). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestionrelativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable(RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés (y compris les attestations de travail, de bonne fin d’exécution, les diplômes et certifications pertinents,… etc) à la candidature devront être présentés à l’adresse : Programme des Nations Unies pour le développement au Bénin Lot 111 Zone résidentielle 01BP 506 Cotonou Tel: + 229 21 31 30 45/46 Fax: + 229 21 31 57 86 dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante « Consultant pour l’évaluation à mi-parcours du Programme Pays 2019-2023 du PNUD » ou par courrier électronique à l’adresse suivante UNIQUEMENT : registry.bj@undp.org This email address is being protected from spam bots, you need Javascript enabled to view it lelelel le : ……………. à 18 heures au plus tard). **Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.**

**Critères d’évaluation des propositions :** seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – l’offre technique comptera pour 70 pour cent et l’offre financière proposée comptera pour 30 pour cent de l’évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

1. **Annexe 1**

Les documents ci-après jugés importants sont joints au présent TDR. Il s’agit de :

* Des documents de stratégie nationale adaptés,
* Le Bilan Commun de Pays.
* Le Document de cadre de coopération des Nations Unies (UNSDCF) sur la période 2019-2023,
* Le Document de Programme Pays (CPD) du PNUD sur la période 2019-2023,
* Le modèle de rapport d’évaluation du PNUD et normes de qualité,
* Les Rapports Nationaux sur le Développement Humain,
* Les Rapports d’avancement sur les ODD au Bénin,
* Les rapports des revues annuelles du CPD et de l’UNSDCF,
* Les rapports d’activité des partenaires de réalisation,
* Les Rapports Annuels Axés sur les résultats du PNUD (ROAR),
* Les Rapports d’Avancement du PC2D
* La théorie du changement du CPD
* Le cadre de résultat du CPD
* La note méthodologique des indicateurs du CPD
1. **Annexe 2 : liste des projets du cycle par portefeuille et partenaires de mise en œuvre**

|  | ***Projets*** | ***Partenaires de mise en œuvre*** |
| --- | --- | --- |
|  | ***Portefeuille n°1 « croissance économique inclusive, forte et durable »*** |
|  | Projet commune du millénaire pour un développement durable de Bonou (PCM-BONOU) | Centre de Partenariat et d’Expertise pour le Développement /Ministère du Plan et du Développement |
|  | Projet de promotion de l’employabilité et de l’entrepreneuriat des jeunes (PPEEJ) | Direction de la Promotion de l'Emploi |
|  | Projet Intégré de Développement durable des Communes (PIDEC) | Centre de Partenariat et d’Expertise pour le Développement /Ministère du Plan et du Développement ; Mairies de Copargo, Djakotomey, Péhunco |
|  | Projet de Développement de l’Agrobusiness au Bénin (PDAB) | Direction du Conseil Agricole, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale/Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche |
|  | Projet de renforcement de la résilience des moyens de subsistance ruraux et du système de gouvernance national et infranational face aux risques et à la variabilité du climat au Bénin (PMSD) | Centre de Partenariat et d’Expertise pour le Développement /Ministère du Plan et du Développement |
|  | Renforcement de la résilience du secteur de l’énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin (PANA Energie) | Direction Générale des Ressources Energétique (Ministère de l'Energie) |
|  | Biomass Electricity (PIMS 5115 Biomass Electricity) | Direction Générale des Ressources Energétique (Ministère de l'Energie) |
|  | Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation du Sel au Sud du Bénin (Prosel-Djègbadji) | Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l’Emploi ; L'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme; Mairie de Ouidah |
|  | Plan National Adaptation BEN (PPNA) | Direction Générale de l'Environnement et du Climat /Ministère de Cadre de Vie et du Développement Durable |
|  | Réponse aux Inondations | Agence Nationale de Protection Civile |
|  | ***Portefeuille n°2 « Démocratie, état de droit et bonne gouvernance »*** |
|  | Projet d’appui au Renforcement des Capacités du Parlement et des Organes de Gestion des Élections (PARCPOGE) | Assemblée Nationale |
|  | Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes-2 (PAAAJRC2) | Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l’Homme |
|  | Projet Droits des Personnes Handicapées  | Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance |
|  | Projet d'Appui à la Réforme et à la Modernisation de l'Administration Publique (PARMAP) | Ministère du Travail et de la Fonction Publique |
|  | Projet de mise en place d'une administration intelligente | Ministère du Travail et de la Fonction Publique |
|  | Projet d'Appui aux Stratégies de Développement Phase 2 (PASD2) | Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF)/ Ministère de l'Economie et des Finances |
|  | SDG Based Budgeting Programming | Ministère de l'Economie et des Finances / Ministère du Plan et du Développement |
|  | Projet d’Appui au Maintien et à la Consolidation de la Paix à travers le Renforcement des Capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions post-conflictuelles de Déminage et de Dépollution (PAMCoPRC-CPADD) de Ouidah | Centre de Perfectionnement aux Actions post-conflictuelles de Déminage et de Dépollution/Ministère de la Défense Nationale |
|  | Programme d’Appui à la Prévention des Conflits et de l’Extrémisme Violent dans les Zones Frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo  | Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) |
|  | BEN COVID-19 Projects |  |
|  | PVE BEN TGO GH | Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) |

1. **Annexe 3 : canevas de proposition financière**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignations** | **Taux h/j** | **Nombre/Qté** | **Montants** |
| Honoraire |  |  |  |
| Perdiem (s’il y a nécessité d’aller sur le terrain) |  |  |  |
| Tous autres frais (à préciser) |  |  |  |

1. Rapport d’avancement 2019 du Programme de Croissance pour le Développement Durable [↑](#footnote-ref-1)
2. Etude des impacts socio-économiques de la COVID-19 au BENIN [↑](#footnote-ref-2)
3. Bilan commun de pays réalisé en 2017 par l’équipe de pays des Nations Unies au Bénin. [↑](#footnote-ref-3)
4. Source : rapport de la revue annuelle 2020 du CPD [↑](#footnote-ref-4)
5. Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP: <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx> [↑](#footnote-ref-6)
7. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc> [↑](#footnote-ref-7)